

JUSTIFICATIF DE DÉPLACEMENT SCOLAIRE

DURANT LES HORAIRES DU COUVRE-FEU

En application de l'article 4 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Nom et prénom des parents, ou responsable de l'enfant dûment identifié :

certifie le caractère indispensable de mes déplacements, entre mon domicile et le lieu d'accueil de l'enfant :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Moyen de déplacement :

Nom adresse et cachet l'établissement d'accueil de l'enfant :

Conservatoire de Grand-Couronne et Petit-Couronne

7 rue Georges Clemenceau 76530 Grand-Couronne

rue du Général Leclerc 76560 Petit-Couronne



Fait à :

Le :

Conformément au décret N° 2021-31 du 15 janvier 2021 modifiant les décrets N° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et N° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, au code de l'Éducation et au courrier du Préfet de la Seine-Maritime du 18 janvier 2021 autorisant les conservatoires à maintenir leur activité au-delà de 18 h.

Florence AUGUSTE, directrice

A handwritten signature in blue ink is written over a circular stamp. The stamp is identical to the one above, with the text "Syndicat Intercommunal", "CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE", and "CRD de Grand Couronne et Petit Couronne".